

## Communiqué de presse

1<sup>er</sup> avril 2026

Diffusion immédiate

### L'association Filière Hors Site France et le Conseil national de l'Ordre des architectes lancent la seconde édition du Prix de la Construction Hors Site

**Pour la seconde année consécutive, l'association Filière Hors Site France lance, en co-présidence avec le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA), le Prix de la Construction Hors Site 2026. Il récompensera des réalisations exemplaires mettant en œuvre une qualité constructive hors site et une création architecturale. Ouverture des candidatures aujourd'hui mercredi 1er avril.**

À travers ce Prix, l'association Filière Hors site France entend démontrer que la construction hors-site ne se résume pas à une technique, mais constitue un véritable levier d'excellence pour des projets à la fois innovants, durables et qualitatifs. Le prix permet une valorisation du travail des acteurs de la construction sous un angle nouveau, à travers une dimension contemporaine, afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Comme en 2025, le jury sera co-présidé par le CNOA et l'Association Filière Hors Site France et composé d'une quinzaine d'architectes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage et d'autres personnes qualifiées.

#### Qui peut participer ?

Le Prix National de la Construction Hors-Site 2026 s'adresse aux acteurs de la construction ayant livré un projet hors site, **en France ou dans un des 36 pays du Conseil des Architectes d'Europe (CAE), entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2026.**

Il vise en particulier le public suivant :

- Architectes et équipes de maîtrise d'œuvre
- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Industriels du secteur de la préfabrication, etc.

Le Prix s'adresse à tous les acteurs de la construction souhaitant obtenir une distinction nationale, mais aussi donner de la visibilité à leur projet. Les projets nominés et lauréats seront présentés dans le cadre de rencontres et salons professionnels de premier plan tel que le SIBCA, le Salon des Maires, ou encore le Forum Bois Construction.

NB : Seules les agences d'architecture européennes (parmi les 36 pays du CAE) cotisant à l'Ordre des architectes en France, sont autorisées à déposer un dossier.

#### Une première édition réussie

La première édition du Prix a démontré la diversité des approches et des programmations en hors site. Les projets lauréats sont représentatifs de la qualité architecturale et de la diversité offerte par cette approche constructive. Le Grand Prix a récompensé un immeuble de logements construit au-dessus de la gare d'Austerlitz, dans un milieu très contraint. Une réalisation d'une qualité d'usage exceptionnelle, marquée par une véritable recherche dans les matériaux et dans la conception architecturale du bâtiment. D'autres projets innovants ont été primés : une surélévation en six nuits, des bureaux

construits à partir de conteneurs maritimes, un groupe scolaire réversible et évolutif, des bureaux durables aux espaces hybrides et un projet de rénovation exemplaire et reproductible.

#### Dates clés à retenir :

- **1er avril** : lancement de l'appel à candidatures
- **3 juin** : date limite de dépôt des dossiers
- **1er septembre** : présentation des nominés au SIBCA
- **Septembre à novembre** : visites des sites par le jury
- **3 novembre** : oraux des équipes nominés
- **24 novembre** : annonce des lauréats au Salon des Maires

#### La filière hors site passe à l'échelle deux ans après sa création

A sa création en novembre 2023, 11 maîtres d'ouvrage publics s'étaient engagés à ce que 50% de leurs projets soient construits hors-site (1D, 2D, 3D) d'ici 2030.

Aujourd'hui les résultats apparaissent : sur les deux dernières années 6 000 bâtiments et 60 000 logements ont été réhabilités (1/3) et construits (2/3) en hors site. C'est à dire 10% de la production neuve. La capacité industrielle est capable de délivrer le double !

L'autre nouveau constat est que la performance économique des projets hors-site est désormais au rendez-vous (un TRI amélioré de 100 à 100 bps pour les investisseurs - mesure faite pour des bailleurs sociaux).

La filière industrielle et construction est donc aujourd'hui mature. Les maîtres d'ouvrage apprennent à domestiquer la manière de concevoir et exprimer leurs besoins pour tirer les bénéfices du hors site.

#### A propos de l'association Filière Hors site France

L'association Filière Hors-Site France est une association créée en 2023 qui regroupe près de 150 acteurs publics et privés de la construction (aménageurs, promoteurs, constructeurs, industriels, architectes, AMO...) soucieux de réinterroger les pratiques constructives en neuf et en rénovation via l'industrialisation et un processus de conception renouvelé. A cet effet, elle informe, outille, anime des échanges entre adhérents et partenaires. Ce faisant, elle a pour objectif de redonner de la capacité et de la visibilité aux acteurs de la construction et de la rénovation. Son ambition : structurer et développer une filière nationale à forts enjeux de réindustrialisation et de renouvellement des pratiques de la fabrique de la ville afin de faire baisser les coûts et délais de construction et rénovation tout en garantissant une haute qualité environnementale. Pour en savoir plus : [www.filiere-hors-site-france.fr](http://www.filiere-hors-site-france.fr)

#### A propos du Conseil national de l'Ordre des architectes

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes se compose de 17 Conseils régionaux et d'un Conseil national ; et représente les 30 000 architectes de France. En déclarant l'architecture d'intérêt public dans l'article 1er de la loi, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture. L'Ordre des architectes veille à l'organisation de la profession d'architecte, participe à l'enseignement de l'architecture, et à l'organisation de la formation des architectes. Enfin, l'Ordre des architectes promeut la qualité et la diffusion de la culture architecturale et représente la profession auprès des pouvoirs publics.

#### Contacts presse

Association Filière Hors site France : Léa DELPECH – lea.delpech@filiere-hors-site.fr – 07 66 68 67 31  
CNOA : Gaëlle GICQUEL - gaelle.gicquel@cnoa.com - 06 85 84 64 49